

EDITORIAL

Le 24 avril dernier se tenait l'assemblée générale de l'I.E.C.. Lors de cette séance plénière, les membres devaient élire un nouveau Conseil. Le Conseil de l'I.E.C. assure le fonctionnement de l'Institut. Il dispose de tous les pouvoirs pour poser tout acte d'administration ou de disposition, et est composé de 14 membres : - un Président, M André Bert, - un Vice-président, M Benoît Vanderstichelen et de 12 membres effectifs : 6 néerlandophones et 6 francophones. Parmi ces derniers a été élu pour un mandat de trois ans, M Jean-Luc Killesse, administrateur de la CBCEC. Je tiens à féliciter Jean-Luc pour cette élection et lui souhaite, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil, beaucoup de succès dans la réalisation de leur programme. Il est à noter que tant les membres francophones que néerlandophones ont fait campagne commune... Voilà un bel exemple d'« Union Nationale » en ces temps communautairement chahutés.

Ce mois de juin coïncide aussi avec la fin de l'année scolaire. Pour un certain nombre de nos élèves, cela signifie aussi le début ou la concrétisation d'un choix de vie professionnelle. Il est donc important de rappeler que la CBCEC n'est pas qu'une école mais aussi une Union professionnelle dont le but est non seulement de défendre et représenter ses membres auprès des instituts nationaux mais aussi d'assurer un programme de formation permanente adéquat et d'un niveau digne des cours dispensés.

Je tiens à m'adresser en particulier à tous les jeunes diplômés : la CBCEC vous a donné tout au long de votre cursus scolaire une formation riche et de qualité mais qui n'est qu'une formation théorique. Vous avez acquis les bases nécessaires, mais il vous appartient de continuer à enrichir, compléter et transformer ces acquis afin de devenir un professionnel épanoui et reconnu. Notre profession est diversifiée, prenante, envahissante et même stressante mais combien enrichissante. Alors, n'oubliez pas cette phrase de Fr. de La Rochefoucauld « Le plus grand don dont l'être humain puisse être doté est la capacité à bien estimer la valeur des choses. »

Bonnes vacances à tous.

Yves DRAPIER
Président

SOMMAIRE

page 1

Editorial
@ vos agendas - BMFS

page 2 à 5

DOSSIER ACTU
Comptabilité
L'évaluation des sociétés
A SUIVRE : Fiscalité
L'impôt des sociétés 2010

pages 6 à 7

DOSSIER ACTU
Economie et société
La gestion des conflits
EN BREF : Le saviez-vous ?
La fiscalité au-delà de nos frontières...

pages 8

La formation continue IFAPME

Trimestriel N° 02/2010
CHAMBRE BELGE
DES COMPTABLES
& EXPERTS-COMPTABLES
rue Saint-Nicolas 70
4000 LIÈGE

- GRATUIT -
Découvrez votre
Bulletin Info en ligne...
@ vos souris !
www.cbcec.be

→ Union professionnelle
→ Bulletins CBCEC Info

Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la fiabilité des informations publiées, lesquelles ne pourraient toutefois engager leur responsabilité.

@ VOS AGENDAS - LE SAVIEZ-VOUS ?

LE 'FORUM DE LA COMPTABILITÉ ET DES MÉTIERS FINANCIERS'

À LIÈGE - 25/11/2010

Après 4 éditions couronnées de succès à Charleroi, BMFS lance la première édition du forum 'Comptabilité & Métiers Financiers' à Liège. Un programme adapté, élaboré en étroite collaboration avec la CBCEC (Chambre Belge des Comptables et Experts-Comptable de la Province de Liège). Prenez votre agenda et notez-y d'ores et déjà la date du 25 novembre 2010. Un rendez-vous à ne pas manquer si vous êtes Professionnel du chiffre (comptable, fiscaliste, expert-comptable, conseil fiscal, réviseur d'entreprise, ...). La participation est gratuite pour autant que vous soyez pré-inscrit(e). Plus d'info sur www.forumliege.be ou restez informé de l'évolution de la journée via la page facebook BMFS.



DOSSIER ACTU – COMPTABILITÉ

L'ÉVALUATION DES SOCIÉTÉS :

MÉTHODES LES PLUS UTILISÉES ET PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES...

La valorisation des sociétés connaît un intérêt croissant : d'abord parce que les risques, notamment fiscaux, sont importants (taxation en avantage anormal et bénévole pour les sociétés, plus value interne et plan de stock option en personne physique,...), ensuite parce que les transmissions d'entreprises vont s'intensifier dans les prochaines années (mondialisation de l'économie et vieillissement des structures dirigeantes en Europe).

Nous présentons dans cet article les différentes méthodes d'évaluation les plus utilisées dans la vie des affaires et dégageons les problématiques spécifiques qui y sont liées. Cette présentation ne peut bien sûr être exhaustive étant donné la multiplicité des méthodes ; nous nous attachons donc à donner une brève description des méthodes les plus couramment utilisées et les limites qui y sont liées. Nous abordons la méthode patrimoniale, la méthode actuarielle, les méthodes mixtes et enfin les multiples.

La méthode patrimoniale

La méthode patrimoniale consiste à corriger l'actif net comptable pour tenir compte des disparités entre la valeur comptable et la valeur économique des postes bilanciaires. On aboutit dès lors à un actif net corrigé/réévalué ou valeur intrinsèque.

Le professionnel doit prêter plus particulièrement attention aux corrections à apporter sur les frais d'établissement (qui constituent des non valeurs) et les immobilisations incorporelles (goodwill pris en compte dans la valeur de rendement donc à annuler). Les immobilisations corporelles, notamment les terrains / constructions et les machines, font souvent l'objet de corrections sur base de rapports établis par des experts externes.

Un examen critique (revue limitée le plus souvent) des comptes doit être réalisé : examen des créances douteuses, constitution de provisions pour risques et charges, évaluation des stocks,...

De ces corrections apportées à l'actif net comptable, il reste à tenir compte de leur impact fiscal : une latence fiscale active ou passive est calculée pour ajuster les fonds propres. A noter que ces corrections doivent tenir compte d'éventuelles pertes reportées et du taux d'imposition moyen effectif au sein de la société. Les latences fiscales passives engendrées par les réévaluations d'immeubles ne sont en général prises en compte qu'à hauteur de 50% de leur impact fiscal dans la mesure où les bâtiments ne seront pas cédés dans l'immédiat (actualisation de l'impact fiscal d'une vente du bâtiment dans 10 ans). Enfin, les pertes reportées peuvent également être valorisées si elles sont récupérables : certains auteurs les valorisent forfaitairement à la moitié de l'économie d'impôt potentielle qu'elles représentent (estimation d'une actualisation sur 10 ans).

En conclusion, la méthode patrimoniale, assez simple d'utilisation, permet de déterminer la valeur de base en deçà de laquelle on ne doit en principe pas descendre (sauf cas du goodwill

négatif). On peut notamment se limiter à cette méthode dans le cas d'une société immobilière (la valeur des immeubles devant alors correspondre à l'actualisation des loyers à percevoir). Cette méthode est néanmoins très limitée puisqu'elle se base uniquement sur une « photo » (le bilan) à une date donnée et ne tient donc pas compte de la capacité bénéficiaire de la société. Elle constitue donc le point de départ d'une analyse plus approfondie intégrant une valeur de rendement.

La méthode actuarielle

La méthode actuarielle, ou « Discounted Cash Flow Model » (« DCF ») est fréquemment utilisée par les analystes financiers et les conseillers en transmission d'entreprises. Ce modèle cherche à déterminer quelles seront les liquidités de l'entreprise dans les années à venir, qui sont ensuite actualisées à la date de l'évaluation.

L'actualisation est présentée comme suit :

$$\text{Valeur actualisée} = \sum_{j=1}^n \frac{R_j}{(1+i)^j} + \frac{V_n}{(1+i)^n}$$

Avec :

R_j : *revenu généré à l'année j*

n : *horizon de prévision*

i : *taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital)*

V_n : *valeur résiduelle de l'entreprise au terme de l'horizon de prévision*

Les paramètres à déterminer sont les flux à actualiser (sur un horizon de prévision fixé), le taux d'actualisation et la valeur terminale (valeur des flux au terme de l'horizon de prévision).

Après élimination des dividendes (peu pertinents dans les PME), des résultats nets (trop dépendants de la politique d'amortissement) et du cash flow net (ne prend pas en compte la politique d'investissement), nous aboutissons à la conclusion que la donnée la plus correcte à actualiser consiste dans le cash flow libre (« free cash flow ») : il s'agit d'une forme améliorée de cash flow qui s'obtient en repartant des résultats d'exploitation, desquels on ajoute/retire les charges non décaissées/produits non encaissés (on obtient alors l'EBITDA), ensuite on retire l'impôt, la variation du besoin en fonds de roulement (consommatrice de cash) et enfin les investissements consentis durant la période (net des désinvestissements). Plus précisément on obtient alors le « Free cash flow to Firm » c'est-à-dire libre pour rémunérer les apporteurs de dettes (étant donné que l'on n'a pas tenu compte des remboursements de dettes dans le calcul) et de capital. On peut également actualiser le « free cash flow to Equity » : il suffit de retirer du « Free cash flow to Firm » précédemment calculé les remboursements de dettes intervenus pendant la période considérée. En conséquence, l'actualisation de l'ensemble des « Free cash flow to Firm »

nécessite ensuite d'en déduire la situation nette de trésorerie (ensemble des dettes financières desquelles on déduit le cash disponible) alors que l'utilisation des « free cash flow to Equity » n'impose plus de déduire cette composante.

Le taux d'actualisation représente le rendement exigé par les apporteurs de fonds (capital et dettes financières) pour qu'ils investissent dans la société en question. Etant donné le risque lié à la société et à son environnement, ce taux intègre une prime de risque (prime par rapport à un taux sans risque, assimilé au taux des obligations d'Etat à 10 ans). Plus le taux d'actualisation est élevé, plus la valeur de l'entreprise est faible. Donc, en période de hausse des taux d'intérêt on constate une réduction générale de la valeur des entreprises (notamment des valeurs boursières). Le taux à calculer est un taux pondéré en fonction de la structure de financement (fonds propres vs dettes financières) :

Coût moyen pondéré du capital

$$= k \times \frac{V}{V+D} + d \times (1-t) \times \frac{D}{V+D}$$

Avec :

D : *montant total des dettes*

V : *montant total des fonds propres*

d : *coût moyen des fonds empruntés*

k : *coût moyen des fonds propres*

t : *taux d'imposition marginal*

La composante du taux liée aux dettes financières est réduite pour tenir compte de l'économie d'impôt liée à la déduction des charges financières. Le taux exigé par les apporteurs de dettes financières est une moyenne des taux obtenus dans le cadre des différents financements externes. Le taux exigé par les apporteurs de capital est extrait du modèle d'évaluation des actifs financiers (« MEDAF ») : il s'agit du taux sans risque auquel on ajoute une prime de risque, tenant compte à la fois du risque de l'environnement de la société (notamment son secteur) et de sa situation spécifique (solidité de la structure de management, diversité de la clientèle,...).

L'horizon de prévision retenu est généralement de 5 à 7 ans, ce qui constitue la période sur laquelle les prévisions doivent être établies. Au terme de cet horizon de prévision, 3 possibilités existent quant aux flux futurs : soit on les considère comme nuls, soit on actualise l'actif net, soit enfin on actualise un flux à l'infini. De manière générale nous privilégions l'actualisation d'un flux de revenus à l'infini étant donnée la dégressivité croissante du poids des flux à actualiser avec les années et le caractère subjectif de l'horizon de prévision (plus l'horizon de prévision est long, moins la valeur terminale est élevée). On applique donc la formule suivante :

$$V_n = \frac{R_j}{i - g}$$

Avec :

R_j : *revenu retenu pour la valeur terminale*

i : *taux d'actualisation avec prime de risque*

g : *taux de croissance du revenu retenu*

Nous préconisons également de majorer le taux d'actualisation de la valeur terminale pour tenir compte de l'incertitude supplémentaire des flux escomptés et de limiter le taux de croissance du flux projeté à l'inflation. Ce cash flow libre projeté à l'infini peut correspondre avec le cash flow libre de la dernière année de l'horizon de prévision, il faut cependant tenir compte du fait qu'en limitant le taux de croissance du flux projeté à l'inflation, la variation du besoin en fonds de roulement doit être considérée comme nulle.

Une fois l'actualisation des cash flow libres et de la valeur terminale réalisée, il restera encore à ajouter la valeur de marché des actifs non nécessaires à l'exploitation, c'est-à-dire dont aucun revenu n'a été pris en compte dans les projections qui ont été actualisées en amont. On retient notamment les participations dans d'autres sociétés (puisque les dividendes constituent des produits financiers) ou des immeubles non utilisés dans le cadre de l'exploitation (alors surveiller si une perception de loyer est intervenue dans le calcul du cash flow libre). Enfin, comme abordé précédemment, l'utilisation des « Free cash flow to Firm » impose encore de déduire la situation nette de trésorerie (ensemble des dettes financières desquelles on déduit le cash disponible). On remarque que l'actif net n'est plus à rajouter à la valeur ainsi obtenue : il est considéré comme « consommé » par les revenus générés et actualisés.

En conclusion, la méthode actuarielle consiste à ramener à l'instant présent, par l'intermédiaire d'un taux d'actualisation, les flux qui seront générés par la société dans le futur. Il s'agit d'une méthode de valorisation parfaitement cohérente qu'il faut privilégier notamment pour les sociétés en croissance (e.g. spin-off) et pour les sociétés qui mettront dans un avenir proche certains produits sur le marché (e.g. société pharmaceutique). La méthode est cependant assez complexe à mettre en œuvre, puisque nécessitant de nombreuses hypothèses. L'objectivation de celles-ci, notamment la détermination du taux d'actualisation, de la valeur terminale et des projections, constitue le facteur clé de la qualité de la valorisation réalisée par le professionnel.

Les méthodes mixtes

Ces méthodes font intervenir dans la valorisation à la fois une valeur patrimoniale (basée sur la structure du bilan) mais également une valeur de rendement (qui fait intervenir la capacité bénéficiaire de la société).

Parmi les méthodes mixtes, nous choisissons d'illustrer la méthode de la rente abrégée du goodwill, les autres méthodes (variante des praticiens, Schmalenbach,...) utilisant un raisonnement similaire (combinaison d'une valeur patrimoniale et d'une valeur de rendement).

La valeur de l'entreprise = actif net comptable corrigé + goodwill

Goodwill = [B - (VS x i)] x an, avec

VS : *Valeur substantielle. Il s'agit des capitaux permanents nécessaires à l'exploitation, qui peuvent donc être sensiblement différents des fonds propres corrigés (excès de trésorerie ou endettement important).*

DOSSIER ACTU – ECONOMIE & SOCIÉTÉ

LA GESTION DES CONFLITS : INTRODUCTION AU « MONDE DES CITÉS » DE BOTLANSKI...

Les différents mondes de Boltanski et Thévenot (1991), à travers l'analyse qu'en font Amblard et al. (1996), revus et corrigés par Boltanski et Chiappello (2002), et interprétés par Nachi (2006).

Les économies de la grandeur

Boltanski (sociologue) et Thévenot (économiste) ont proposé une théorie connue sous le nom des **économies de la grandeur**. Cette théorie s'intéresse à la manière dont les accords et conventions seront justifiés ou légitimés entre les personnes. Elle s'inscrit dans le courant de recherche appelé « économie des conventions », dont le cadre cherche à analyser les conflits et leurs résolutions. La question qui se pose est de savoir comment les conflits sont résolus, sur quelle base une convention peut s'installer, sur quelles logiques elle s'appuie.

Amblard et al. (1996) proposent de nombreuses illustrations à ce corpus théorique, en opposant parfois un point de vue critique aux positions parfois isolationnistes des auteurs. Ils interprètent ce caractère isolationniste comme une volonté de mettre en avant l'originalité de leur démarche, mais jugent cet aspect dommageable.

Boltanski et Thévenot utilisent le terme « personne » originale en sociologie, alors que Bourdieu parle d'agent et Crozier (analyse stratégique) celle d'acteur. Ils réfléchissent sur la production d'accords entre personnes, en dépassant l'opposition entre la sociologie (lien social et règles) et l'économie (marché et rapports de forces).

Pour eux, « l'accord entre les personnes n'est pas seulement le produit de l'habitude ou de la contrainte. Les conditions de l'action collective, les coordinations, les conventions, les accords doivent donc pouvoir s'expliquer autrement ». (Amblard et al., 1996)

Dès lors, ils chercheront à comprendre quand et pourquoi on pourra dire qu'une situation se tient. A travers une vaste recherche dans les idées du monde occidental, ils vont en dégager une double théorie : d'une part, une typologie des situations sociales, d'autre part, un ensemble d'outils et d'indicateurs permettant de les repérer et de les classer.

A la suite de ce travail, ils décriront les modes de coordination permettant le lien entre les différentes positions décrites dans une situation sociale complexe.

La typologie décrite consiste en une série de « mondes », principes communs, systèmes d'équivalences comparées, qui permettent aux personnes de se repérer et de fonctionner ensemble.

Ces « mondes » participent à l'équilibre de la cité, ils permettent la cohérence et la justice. Ces « mondes » sont présentés dans une forme pure, donc sont des repères idéaux, qui permettent de mesurer l'harmonie qui règne autour des personnes, des objets, des représentations et des figures traditionnelles.

Description des différents « mondes » ou « cités »

Boltanski et Thévenot distinguent six mondes purs, constituant chacun un univers à l'équilibre et ayant une logique propre. Avec E. Chiapello, Luc Boltanski ajoute une septième cité, la cité du projet. Pour construire ces mondes, Boltanski s'est référé à des « textes canoniques » selon des critères précis de congruité et de représentativité.



A SUIVRE – FISCALITE

L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS - ACTUALITÉS 2010...

Le modèle de la formule de déclaration en matière d'impôt des sociétés (ISoc) pour l'exercice d'imposition 2010 (revenus 2009) vient de paraître au Moniteur du 25/05/2010. Sont donc visés les exercices comptables clôturés le 31/12/2009 ou en 2010 avant le 31 décembre. La date de rentrée des déclarations à l'ISoc a été arrêté au 15/09/2010 (par voie papier). Toutefois, il est à noter que le législateur a d'ores et déjà accordé un délai supplémentaire jusqu'au 15/10/2010 pour les utilisateurs du système VENSOC.

Dans le Bulletin CBCEC Info 3/2010, un article sera consacré aux adaptations et modifications récentes du CIR 92 en matière d'impôt des sociétés. Seront notamment exposées les nouvelles dispositions en matière de déductibilité des frais professionnels relatifs aux véhicules de société, de déductibilité des dépenses payées à des sociétés établies dans des paradis fiscaux, des adaptations du régime des RDT, du gel du taux de la déduction pour capital à risque, de l'uniformisation du critère PME dans le CIR 92, ...

Kurt REMY-PAQUAY

Fonctionnaire d'Administration fiscale
Professeur CBCEC Liège

A. Le monde de l'inspiration : il se fonde sur l'imagination créative. Par excellence, c'est le monde des artistes, des créatifs. Sa réalisation se concrétisera par le chef d'œuvre, dont le coût, la valeur marchande ou l'utilité importent peu. On peut retrouver dans cette catégorie les publicistes, les architectes, qui se heurtent parfois à des demandes pragmatiques de leurs maîtres d'œuvre. La source ou texte canonique de ce monde est St Augustin.

B. Le monde domestique : il tourne autour de la famille, où les positions occupées dans la lignée sont importantes. On y retrouve la notion de fidélité. Ce monde peut déborder sur le monde de la petite entreprise, avec le « bon patron », « les anciens »... La source canonique : Bossuet.

C. Le monde de l'opinion : la considération des autres est importante. L'image créée est sous-tendue par la réputation, le renom. Certains hommes politiques l'utilisent en escomptant de la notoriété. La source canonique : Hobbes.

D. Le monde civique : il place le collectif au premier plan. Les valeurs de liberté, d'équité, de solidarité sont placées au premier plan. La démocratie, les formes légales en sont l'expression. Les opposants à la privatisation de certaines entreprises tirent leurs arguments du monde civique. La source canonique : le contrat social de J.J. Rousseau.

E. Le monde marchand : ses principes sont ceux du marché. Être le meilleur sur le marché, conclure une affaire sont des valeurs dominantes. Les commerciaux dans les entreprises incarnent ce monde. Source canonique : A. Smith.

F. Le monde industriel : il implique, la performance technique, professionnelle, la maîtrise, la fonctionnalité. Il se trouve parfois en opposition avec le monde marchand, car la prouesse technique coûte cher et n'est pas compatible avec la nécessité de vendre le produit. Source canonique : Saint Simon.

G. Le monde en réseau ou de projet : Amblard et Nachi ajoutent une cité, où les acteurs sont connectés entre eux. Cette cité a été définie suite aux réseaux informatiques, se basant sur les réseaux matériels (électricité, eau, voies ferrées).

Ces sept « mondes » ou « cités » sont complexes et correspondent à des idéaux. Le principe est de pouvoir les distinguer dans la complexité du terrain. Des conflits ne manqueront pas de surgir de ces mondes complexes en situation réelle, et pour les résoudre ou les désamorcer, il faudra les repérer, ce que permettent de faire les indicateurs des mondes.

Les indicateurs des mondes

Ils sont au nombre de treize, regroupés autour de cinq idées principales.

a. Le principe supérieur commun, qui permet aux personnes d'établir des équivalences fondamentales. C'est ce principe qui vise l'intérêt commun, mais

également connoté à l'idée d'une égale liberté de base et de justice, cher à Rawls. Ce principe « collectif » s'oppose à la « liberté individuelle » de Kant ou de la conception de Nozick. Dans un conflit, on voit directement dans quel monde précis se trouve une personne en fonction de ses références à tel ou tel monde.

b. L'état de grandeur définit la position dominante dans un monde. Un rapport de grandeur permet à la personne en position basse, à l'état de petit de se placer sous la protection des personnes en position haute. Dans le monde civique scolaire, l'enseignant débutant pourrait se situer sous la protection de l'enseignant expérimenté, cette dépendance se mesurant via un rapport de grandeur. C'est la formule d'investissement qui représente le prix à payer pour justifier l'état de grandeur dans un monde. Quant à la commune dignité, elle permet d'accéder à l'état de grandeur (grand ou petit) dans une cité précise.

c. Les répertoires intègrent les humains (répertoires des sujets) et les non humains (répertoires des objets) mis en avant dans chaque cité.

d. L'épreuve modèle est l'événement, la circonstance qui dans le parcours au sein d'une cité, permettra à chaque sujet d'évoluer et de se situer à l'intérieur d'une cité, de passer de l'état de petit à l'état de grand. Cette contingence est évaluée, appréciée par un mode d'expression du jugement. La sanction de cette épreuve est caractérisée par les formes de l'évidence, qui peuvent être concrétisées par des symboles, des lois, des situations ou des opinions appelées formes de l'évidence.

e. La figure harmonieuse est le thème, le concept qui rassemble les sujets d'un monde et qui leur permet de se reconnaître, de se rassembler, de s'associer pour s'engager dans des actions, des activités communes et fédératrices. Elle est définie, influencée par la qualité de la relation naturelle entre les êtres, dont la caractéristique est liée à l'épreuve modèle.

Dans ces cités, ainsi qu'entre celles-ci, des frictions, des froissements, des malentendus peuvent surgir. Dans ces situations conflictuelles, trois situations peuvent se présenter :

- la discorde à l'intérieur d'un monde ;
- des mondes différents sans discorde ;
- la discorde entre mondes différents.

Chaque situation de conflit entraîne un mode de coordination différent.

Typologie des conflits

a. La discorde à l'intérieur d'un monde

Les cités ont toutes un caractère idéal. On peut en effet considérer qu'un monde devrait être sans conflit, mais cette situation est en pratique toujours inexistante. La complexité de la réalité d'une cité implique toujours un brouillage. Ainsi, dans la réalité, des frictions, des conflits entre les personnes surgiront inévitablement, même si ces personnes appartiennent à un même monde. (Amblard et al., 1996).

Le mode de coordination entre ces personnes est cependant assez simple, puisqu'étant rassemblées dans une cité identique. Ainsi, la manière de clore une discorde dans cette situation consiste à opérer un retour au « principe supérieur commun » après engagement d'une épreuve.

Par exemple, dans le monde industriel, si une discorde surgit quant à la fiabilité d'une méthode de production, le principe commun supérieur des personnes étant l'efficacité, on placera ce dispositif à l'épreuve d'un test qui mobilisera les indicateurs propres à ce monde (sujets, objets, état de grandeur), ce qui permettra d'éteindre la discorde.

Dans un monde de l'école méritocratique, les protagonistes renverront les élèves vers le principe supérieur commun, le test, qui déterminera l'orientation de l'élève.

b. Des mondes différents sans discorde.

Dans une même structure, dans un même champ de la réalité coexistent des mondes différents. Ils se rencontrent par l'intermédiaire de sujets ou d'objets non conflictuels. L'épreuve n'est jamais engagée. Dans une école, les parents et les enseignants sont en principe l'illustration de cette situation.

Amblard et al. insistent sur la précarité d'une telle situation. Il viendra un moment où les parents voudront intervenir dans l'école ou dans la pédagogie de la classe, et l'équilibre fragile entre ces mondes sera rompu. Mais la situation la plus intéressante à analyser, parce que la plus complexe et la plus proche de la réalité sont les conflits nés de la rencontre entre mondes différents.

c. La discorde entre mondes différents.

Trois types de coordination peuvent être envisagés lorsque des sujets/objets issus de mondes différents se rencontrent et se confrontent dans des situations précises :

La clarification dans un monde : un des deux mondes se range aux raisons de l'autre (renoncement)

L'arrangement : chacun reste dans son monde (marchandage)

Le compromis : un accord durable peut être conclu, sans que chacun des mondes soit obligé d'abandonner le principe supérieur commun : la création d'une nouvelle structure commune qui dépassera les différences individuelles.

La théorie de Boltanski permet en tout cas de voir les relations sociales se construire d'après les divers intérêts mais aussi en fonctions des mondes et des principes qui nous alimentent. Cependant, il n'est pas du tout certain que si d'autres scientifiques avaient choisi d'autres sources canoniques, on en serait arrivé à la même grille d'analyse et aux mêmes outils. Enfin, Le monde étant en mutation constante, il est certain qu'un tel modèle doit s'adapter en permanence pour ne pas être caduque.

Bibliographie :

- Amblard, H., Bernoux, Ph., Herreros, G. et Livian, Y. F. (1996) : *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Paris : Seuil.
- Boltanski, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard
- Boltanski, L. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard
- Nachi, M. (2006). *Introduction à la sociologie pragmatique, vers un nouveau style sociologique*. Paris : Armand Colin
- Rawls J. (1971). *A Theory of Justice*, Oxford University Press.
- Honneth A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf (Passage)
- Nozick R. (1988). *Anarchie, Etat et utopie*, Ed. PUF juillet 1988.
- Offried Hoffe (1988). *Les problèmes éthiques et politiques dans la philosophie anglo-saxonne – John Rawls & Robert Nozick – Ed. J. Vrin.*
- Kant E. (2001). *Critique de la raison pure*, Trad. A. Renaut, 2^{ème} éd., Flammarion.
- Van Parijs Ph. (1991). *Qu'est-ce qu'une société juste ?*, Ed. du Seuil.

Ferenc SEBÖCK

GRH

Professeur CBCEC Liège



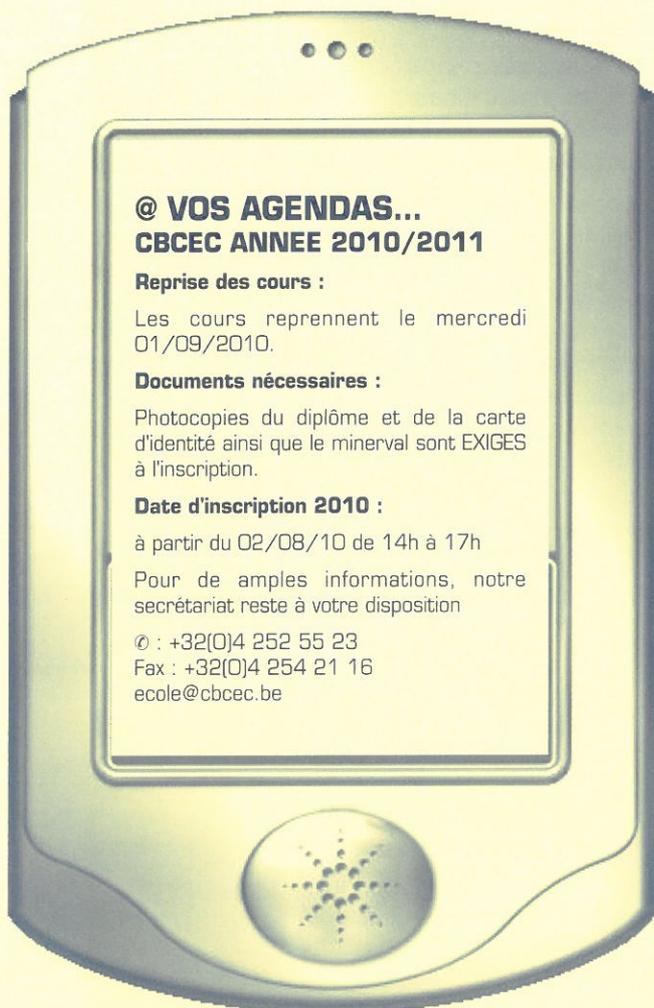
EN BREF – LE SAVIEZ-VOUS ?

LA FISCALITÉ AU-DELÀ DE NOS FRONTIÈRES...

Dans le cadre de l'échange des renseignements à des fins fiscales, l'archipel des Bermudes (en avril 2009), les Îles Vierges britanniques (en mai 2009) et la Principauté d'Andorre (Février 2010) ont signé des accords avec les Îles Féroé, le Danemark, la Finlande, le Groenland, l'Islande, la Norvège et la Suède... Aussi surprenant soit-il, les Îles Caïmans ont emboîté le pas et sont fières d'annoncer leurs nouveaux accords bilatéraux avec les 7 précédents pays scandinaves, ainsi qu'avec l'Irlande et les Pays Bas. Doit-on y voir la fin des paradis fiscaux ? N'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur les réels intérêts de pareils accords lorsqu'on sait que certains pays tels que la France, définissent les pays coopératifs notamment sur base du nombre d'accords bilatéraux ratifiés ?

Christophe KREEVELS

Fonctionnaire d'Administration fiscale
Charger de cours INR & IPM
CBCEC Liège



**@ VOS AGENDAS...
CBCEC ANNEE 2010/2011**

Reprise des cours :

Les cours reprennent le mercredi 01/09/2010.

Documents nécessaires :

Photocopies du diplôme et de la carte d'identité ainsi que le minerval sont EXIGES à l'inscription.

Date d'inscription 2010 :

à partir du 02/08/10 de 14h à 17h

Pour de amples informations, notre secrétariat reste à votre disposition

☎ : +32(0)4 252 55 23

Fax : +32(0)4 254 21 16

ecole@cbcec.be

Offrez-leur la Rolls des formations et ouvrez-leur vos portes !

Vous désirez accueillir une personne en formation ?

Vous voulez en savoir plus sur la convention de stage ?

Contactez **Françoise SILVERBERG**

Téléphone : 04/229 22 59 ou 04/229 22 69

par mail : francoise.silverberg@ifapme.be



L'adage dit :

"A l'impossible, nul n'est tenu". Mais en matière fiscale, ne doit-on pas dire : "A l'impôt - cible, on est tenu".

LA FORMATION CONTINUE...

Pour former du personnel de qualité, nous avons besoin de vous !

Les métiers du chiffre sont en perpétuelle évolution, vous en êtes les témoins.

La CBCEC, membre du Réseau IFAPME s'inscrit comme partenaire de formation et a besoin d'entreprises, de sociétés, de fiduciaires pour offrir une formation en alternance exclusive à des jeunes désirant embrasser le métier en devenant stagiaire via une convention de stage IFAPME.

Une formation en alternance, c'est quoi ?

L'IFAPME poursuit l'objectif de promouvoir l'esprit d'entreprendre auprès des stagiaires. L'esprit d'entreprendre est une attitude à adopter dans la vie de tous les jours et dans son activité professionnelle. Il repose sur des savoir-faire comportementaux tels que la créativité, l'autonomie, l'esprit critique, la persévérance et la prise d'initiative, savoir-faire comportementaux complémentaires à ceux identifiés dans votre métier. Nous veillons à mettre les stagiaires dans des situations professionnelles leurs permettant de développer ces caractéristiques entrepreneuriales.

Le contenu de la formation en alternance est défini dans un référentiel (programme de formation). Celui-ci reprend les compétences que le stagiaire doit acquérir durant sa formation. Les compétences sont déclinées en termes de savoirs (connaissances théoriques), savoir-faire et savoir-faire comportementaux.

Une formation en entreprise, mais comment ?

En entreprise, l'encadrement et la formation pratique du stagiaire doivent assurer au stagiaire

- une bonne intégration et sociabilisation dans celle-ci ;
- lui faire respecter les règles en matière de déontologie et de responsabilité ;
- lui permettre d'acquérir la maîtrise comptable ;
- lui confier des missions en adéquation avec son niveau de formation.

Les atouts de la réussite ?

- Des formations données par des indépendants en prise directe avec le métier.
- Une pédagogie axée sur la pratique
- Un suivi personnalisé

Une formation adaptée à la mouvance du métier

Françoise SILVERBERG

Déléguée à la tutelle - IFAPME (Service de Liège)